



## RÉUSSIR SON AUDIT DE SURVEILLANCE QUALIOPi

### CONTEXTE :

- ✓ Votre organisme prestataire d'actions concourant au développement des compétences (OPAC) est certifié Qualiopi, et l'audit de surveillance doit être réalisé à distance ou en présentiel, entre le 14ème et le 22ème mois suivant la date d'obtention de la certification
- ✓ Le contenu de **l'Arrêté du 31 mai 2023** portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation impose de nouvelles modalités pour l'audit de surveillance

### POUR QUI ?

- ✓ Les organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences (OPAC) entrant dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle :
  - Les actions de formation
  - Les bilans de compétences
  - Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
  - Les actions de formation par apprentissage

### POURQUOI ?

- ✓ Pour vérifier, une fois la certification délivrée, que le référentiel en vigueur est toujours appliqué.
- ✓ Pour sécuriser vos processus et garantir votre audit de surveillance et envisager le renouvellement

### COMMENT ?

- ✓ **Évaluation de votre système qualité selon les critères du référentiel Qualiopi\***
- ✓ Analyse des éléments de preuve par indicateur au regard d'un échantillon identifié
- ✓ Préconisation pour résoudre les éventuels écarts
- ✓ Intervention et suivi avec l'expérience des audits de surveillance déjà réalisés par ailleurs

### PAR QUI ?

- ✓ Philippe Poudrai, Auditeur Qualiopi sous-traitant d'un organisme certificateur
- ✓ Expert dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle

### TARIF

- ✓ **Une demi-journée d'intervention à partir de 420€ HT\***
- ✓ **Une journée d'intervention à partir de 504€ HT\*** (nouvel entrant)

\* SELON L'ARRETE MODIFICATIF DU 31/05/2023 PORTANT DIVERSES MESURES EN MATIERE DE CERTIFICATION QUALITE DES ORGANISMES DE FORMATION